



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT DES MARQUES

**GESTION DES MARQUES
DANS LES TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES**

**Lundi 29 avril
De 14h00 à 17h00**

En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets, Toulouse

En visio :
Via zoom

Alexandrine PANTZ
Avocat au barreau de Toulouse
Spécialiste
Droit de la protection des données personnelles

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les méthodes de valorisation d'une marque dans le cadre d'une transmission d'entreprise, et d'identifier les risques de contentieux à venir pour les prévenir.

Un rappel des formalités exactes à réaliser pour rendre effective la transmission de la marque et de ses accessoires (licence, nom de domaine, etc...) sera fait.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I – IDENTIFICATION DES MARQUES ET DE LEURS ACCESSOIRES

Savoir identifier les marques, leurs accessoires et leurs titulaires réels.

II – MÉTHODE DE VALORISATION DE LA MARQUE AVANT TRANSMISSION

Identifier et valoriser les marques et leurs accessoires pour les intégrer dans la transmission de l'entreprise.

III – PANORAMA DES RISQUES JUDICIAIRES POST- TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Identifier les risques judiciaires pour mieux les appréhender.

IV – TRAITEMENT JURIDIQUE DE LA CESSIION DE LA MARQUE ET DE SES ACCESSOIRES

Connaître les formalités à réaliser pour rendre effective la cession de la marque et de ses accessoires.

Moyens pédagogiques

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)